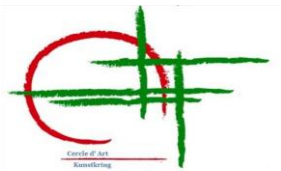


CERCLE D'ART asbl



KUNSTKRING vzw

Le Cercle d'Art a le plaisir de vous proposer une balade champêtre à l'occasion de

L'ANNEE BRUEGEL

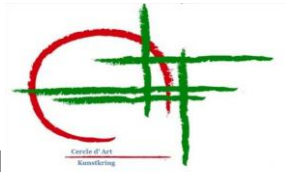
Quand:	Le dimanche 23 juin 2019 à 14h.		
Où:	Dilbeek		
Départ :	Eglise Sint-Anna-Pede Herdebeekstraat, 176 1701 Dilbeek/Itterbeek		
Distance :	7 kms mais possibilité de raccourcir et ne faire que 4 kms		
Durée probable:	En fonction de votre rythme de marche et de vos arrêts (2 à 3h)		
Transport :	Soit : privé Soit : bus De lijn n°118 depuis la gare du Midi ou de la station de Métro St Guidon (Anderlecht)		
Prix membres :	4,00€	Non-membres:	15,00€

Ce montant comprend la brochure et une boisson en cours de route à la Brasserie Goossens.

Infos pratiques :

- 1) Parking gratuit en face de Sint-Anna-Pede.
- 2) Bottes et impers conseillés en cas de météo capricieuse.
- 3) Il est intéressant de faire un petit tour dans l'église, avant le départ pour faire la connaissance de Bruegel
- 4) Le Cercle d'Art remettra , par famille, une brochure explicative qui vous permettra de profiter au maximum de la promenade.
- 5) Chemin balisé tout au long du parcours dans le Pajottenland, agrémenté d'œuvres de designers et autres artistes, inspirés par le grand peintre.
- 6) Possibilité de visiter le Moulin de Pede en activité ce jour-là, grâce à des bénévoles
- 7) Lien pour en savoir plus : www.leregarddebruegel

CERCLE D'ART asbl



KUNSTKRING vzw

Inscriptions

- Envoyer un email à CAKK-bruegel@cae-kkk.be en mentionnant votre “nom”, “Prénom”, « matricule », le “nombre de personnes” et un numéro de GSM de contact..
- Effectuer conjointement un versement du montant correspondant sur le compte du Cercle d’Art BE10 0011 3227 1704. Ce paiement constitue la confirmation de votre participation.
- Après réception de votre email et de votre paiement, vous recevrez une confirmation du Cercle d’Art.

Attention:

- Prix membres: afin de pouvoir bénéficier de ce prix, il est indispensable d’avoir payé sa cotisation pour 2019. Suite à un imbroglio bancaire, il ne nous est toujours pas possible d’effectuer le prélèvement automatique du montant de la cotisation annuelle. Nous vous invitons donc à effectuer un versement séparé de 6,20€ sur ce même compte BE10 0011 3227 1704 avec communication « COTISATION 2019 - Nom & prénom ».

Le Comité du Cercle d’Art